

DÉLIBÉRATION n° 2018 – 6

LOYER DES LOGEMENTS PROPRIÉTÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Réuni le 15 mars 2018 à Gilly-sur-Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 février 2018,

Après en avoir délibéré,

- **Fixe les loyers des 3 logements décrits ci-dessous :**

Appartement 101 - Maison des gardes Pralognan la Vanoise

Le logement mis à la location est l'appartement 101, situé 177 avenue de Chasseforêt, 73710 Pralognan la Vanoise (Appartement T3).

Le loyer mensuel est fixé à 290 euros hors charges.

Studio Maison des gardes Bonneval sur Arc

Le logement mis à la location est le studio situé Vieux village – 73480 Bonneval sur Arc (42m2). Les loyers sont fixés comme :

- **Tarifs pour 1 semaine de location à des agents du ministère de la transition écologique et solidaire ou des établissements publics rattachés : 400 € / semaine.**
- **Tarifs mensuels pour des saisonniers : 200 € / mois.**
- **Tarifs mensuels pour des agents des Parcs nationaux : 100 € / mois.**

Appartement Maison des gardes Bonneval sur Arc

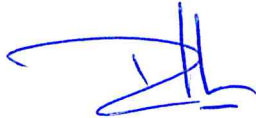
L'établissement dispose de 3 appartements situés au Vieux village – 73480 Bonneval sur Arc dont les loyers sont fixés comme suit :

- **Tarifs pour 1 semaine de location à des agents du ministère de la transition écologique et solidaire ou des établissements publics rattachés : 600 € / semaine.**
- **Tarifs mensuels pour des saisonniers : 400 € / mois.**
- **Tarifs mensuels pour des agents des Parcs nationaux : 200 € / mois.**

.../...
La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Gilly-sur-Isère, le 15 mars 2018

La Présidente du Conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the name Rozenn HARS.

Rozenn HARS